

Compte rendu Conseil de quartier BORDS de LOIRE - Mercredi 19 septembre 2018

- les membres du conseil Bords de Loire,
 - Jean-Marc Detour, Adjoint en charge des Politiques Sportives et de la Politique de la Ville, et vice-Président du conseil Bords de Loire,
 - Nathalie Goutorbe, Chef de Cabinet du Maire,
 - Olivier Jandard, Responsable du Pôle Proximité, Ville de Roanne,
 - Agnès Desporte, Responsable du service Vie des Quartiers, Ville de Roanne,
 -
- ont assisté à cette séance.

Jean-Marc Detour accueille l'assemblée, et, comme annoncé au précédent conseil du 2 mai dernier, invite les conseillers à procéder aux opérations d'élection d'une nouvelle ou d'un nouveau Président (e). Jeannine Prost est la seule candidate. Jean-Marc Detour l'invite à se présenter. Jeannine Prost exprime son souhait de maintenir ce conseil dans la dynamique que Jean-Paul Mercier avait su instaurer.

A l'issue d'un vote à bulletin secret, Mme Jeannine Prost remporte la majorité avec 9 voix exprimées dont 1 par procuration, 6 bulletins blancs.

Tous les membres du bureau souhaitent se maintenir dans leurs missions. Yvalda Zorino se propose pour compléter le bureau. Sa candidature est acceptée à la majorité.

Jean-Marc Detour renouvelle ses remerciements à Jean-Paul Mercier, pour son investissement, et tout le temps qu'il a consacré à cette instance durant ces 10 dernières années ; il adresse toutes ses félicitations à Jeannine Prost.

Jean-Paul Mercier confirme son souhait de prêter main forte à la nouvelle Présidente, dans l'organisation des animations de la Saint Nicolas le 6 décembre, et du cyclo cross les 15 et 16 décembre, au titre notamment de son appartenance au Liger Club, invité permanent du Conseil de Quartier. Particulièrement expérimenté dans l'organisation de la Chasse aux Œufs, il répondra également présent aux côtés des conseillers sur l'édition 2019.

Une habitante dans le public demande des informations sur le fonctionnement et les objectifs d'un Conseil de Quartier.

Jean-Marc Detour reprend les grandes lignes de la charte des Conseils de quartier. Instance consultative obligatoire dans les villes de plus de 80 000 habitants, sa constitution est un choix politique pour les autres villes. C'est le choix de permettre aux habitants de s'exprimer, d'être consultés sur les projets pour leur ville, d'être entendus, d'avoir des initiatives pour leur quartier, d'être informés sur les projets municipaux et intercommunaux. Il rappelle que cette instance est avant tout apolitique, et doit être garante de l'intérêt général. Il précise encore les limites du Conseil de Quartier, à savoir qu'il ne substitue en aucun cas aux élus locaux, n'est pas un organe supplétif aux missions de la municipalité, ne dispose pas d'un pouvoir de décision, n'est pas un organe autonome, ni indépendant, n'a pas de statut juridique. Il n'est pas non plus un médiateur des conflits de voisinage, ni un justicier de son quartier.

En réponse à un habitant du public, Jean-Marc Detour indique que le Conseil de Quartier joue un rôle de partenaire dans l'organisation du cyclo cross porté par le CR4C. C'est une manifestation d'envergure sur le territoire - 500 participants sur 2 jours - à laquelle le conseil participe activement.

Jean-Marc Detour indique encore que la Ville de Roanne attribue un budget annuel de 4000 € à chaque Conseil, qui lui permet notamment d'organiser diverses manifestations sur son quartier. C'est en ce sens qu'il participe au développement du lien social.

Depuis cette année, M. le Maire a aussi décidé de doter chaque Conseil, successivement chaque année, d'une enveloppe spécifique de 100 000 €, destinée à la réalisation de projets d'envergure sur le quartier. Cette année 2018, le Conseil Arsenal a souhaité des aménagements sportifs ; il a élaboré son projet avec les services de la Ville ; c'est une collaboration très constructive qui va permettre sa mise en œuvre prochaine avec un budget de 90 000 €.

Enfin Jean-Marc Detour informe d'un dîner de travail, toujours très convivial, organisé chaque année avec les 8 Présidents de Quartier et M. le Maire, à sa demande. Cette rencontre a pour objectif d'entendre chaque Président et de faire un point sur ses missions durant l'année écoulée, ses remarques et ses propositions.

Les questions diverses

- Chantier Bourgogne : les parkings de l'immeuble Bourgogne seront ils refaits ? une réunion d'information aura lieu prochainement et permettra de répondre à toutes les interrogations des habitants autour de ce projet. Ophéor sera également invité à la prochaine séance du Conseil de Quartier pour faire le point sur l'ensemble de ses projets.
- Les deux derniers stationnements au bout de la rue Fontquentin gênent la visibilité et rendent le débouché de la rue dangereux.
- L'association Les Jardins du Canal rappelle qu'une portion de sentier en bordure de l'Oudan n'est pas praticable par les PMR (gros cailloux immergés d'eau) et qu'un projet de construction d'une passerelle avait été évoqué. Qu'en est-il aujourd'hui ? Une réponse sera apportée lors de la prochaine séance.
- La vitesse 30 km/h sur la portion de voie entre le club de tir à l'arc et la SPA, n'est pas respectée. Olivier Jandard indique que la prochaine réfection du revêtement sur cette voie intégrera également la pose de bandes rugueuses. Ces aménagements devraient participer au respect de cette voie verte.
- Jean-Marc Detour sollicite les conseillers pour récupérer des cartons de matériel, entreposés chez Jean-Paul Mercier durant son mandat, nécessaire à l'organisation de la chasse aux œufs. Catherine Lebescond et Michel Sapin acceptent de prendre quelques cartons.

La séance est levée à 19h30.

Prochain conseil de quartier BORDS de LOIRE
mercredi 16 janvier 2019 à 18h00 à la Maison du Port